

L'Adresse—M. Marchand (Langelier)

M. MacInnis: Une autre question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La période des questions est terminée, mais je permettrai au député de poser une autre question supplémentaire et je permettrai ensuite au solliciteur général de répondre à une question que lui a posée hier le député de Gander-Twillingate.

LE JUGEMENT DE LA COUR FÉDÉRALE QUANT À LA MISE À LA RETRAITE ANTICIPÉE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je veux poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur, cette fois-ci au ministre de la Justice. S'il existe encore des règlements à cette fin, pourquoi le gouvernement fédéral n'en a-t-il pas appelé de la décision prise par la Cour fédérale du Canada, à savoir que le cabinet du Canada avait outrepassé les limites de sa compétence, ni de sa déclaration portant que le fait de prendre sa retraite avant l'âge normal de 65 ans équivalait à un renvoi sans motif valable? Pourquoi le gouvernement fédéral et maintenant le président du Conseil du Trésor essaient-ils d'imposer à moi et aux autres députés qui font partie de la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au solliciteur général.

* * *

LES AÉROPORTS

LE CORPS SPÉCIAL DE SÉCURITÉ—LE CAS DES COMMISSIONNAIRES

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les députés de Gander-Twillingate et de Prince Edward-Hastings ont posé hier certaines questions concernant les nouvelles forces de sécurité en poste dans les aéroports. Monsieur l'Orateur, le cours de formation de ces nouvelles recrues débutera à Régina le 12 février et se terminera le 16 avril prochain. Les diplômés entreront en fonction immédiatement. Un autre cours commencera tout de suite après et nous espérons recruter 311 agents spéciaux de sécurité au cours de l'année 1973-1974 et 159 l'année suivante. Il y a, à l'heure actuelle, 180 commissaires chargés de ce travail et ils seront progressivement retirés du service sur une période de trois ans. Quelques-uns seront mutés au sein du service, des postes disparaîtront par la force des choses, et d'autres commissaires auront l'occasion de postuler l'emploi d'agent spécial de sécurité, s'ils répondent aux normes.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous a donné à maintes reprises l'assurance qu'on leur permettrait de devenir membres des forces spéciales de sécurité. Peut-il nous assurer que ces hommes, qui sont tous des anciens combattants et dont un bon nombre sont handicapés au point de ne pouvoir faire un autre genre de travail, ne perdront pas leur emploi par suite de ce changement?

L'hon. M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'aucun d'entre eux ne se verra forcé de perdre son emploi. Ils pourront prendre leur retraite en temps voulu, ou bien on les mutera à de nouveaux postes ou encore on leur donnera la possibilité de solliciter un emploi dans les forces spéciales s'ils satisfont aux normes voulues.

[L'hon. M. Drury.]

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Saint-Jean-Lancaster invoque le Règlement.

M. Bell: Ah, bien, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: La présidence essayait de se rendre serviable. Le député a la permission de poser sa question rapidement pourvu qu'il puisse obtenir une réponse brève.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPRESSION DES NOUVEAUX FORMULAIRES ET L'ENVOI AUX CONTRIBUABLES

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question, qui intéresse tout le monde, s'adresse au ministre du Revenu national. Un nombre important de formulaires de déclaration d'impôts sur le revenu ont-ils été retirés de la circulation par suite d'erreurs d'impression? D'autre part, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les particuliers en recevront d'autres à temps?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je réponds non à la première question et oui à la seconde.

Monsieur l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 janvier, de la motion de M. J.-J. Blais: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, j'appuie allègrement tous ceux qui vous ont félicité, et je veux féliciter également les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. (MM. Blais et Blaker).

Un certain chansonnier, qui ne partage probablement pas mes opinions politiques, a écrit une chanson qui est assez bien connue et qui est intitulée: «Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver». Pastichant Gilles Vigneault, je pourrais dire: Mon pays ce n'est pas un pays, ce sont cinq pays», mais ces cinq pays, pour survivre, ont besoin d'être intégrés d'une certaine manière les uns aux autres pour réaliser ce qu'on appelle notre pays, le Canada. Mais il ne faudra jamais oublier—et il faut de moins en moins l'oublier—qu'il s'agit vraiment de cinq pays ou de cinq États.

● (1210)

De plus en plus, monsieur le président, les régions deviennent conscientes de leurs problèmes et des difficultés qui se présentent à elles, et recherchent des solutions non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau national. Ces difficultés d'ordre économique que l'on rencontre dans les diverses régions se doublent de certaines autres difficultés d'ordre linguistique et d'ordre culturel. Le Canada est donc un pays qui est de plus en plus difficile à gouverner.